

Par Christophe Dubois

Le 22 mars 2002 à 00h00



 $\square$  Enregistrer

LA DERNIÃ?RE PUBLICITÃ? qui s'affiche sur les restaurants McDonald's paraît alléchante : « 1 chance sur 4 de gagner immédiatement. » Le principe, largement relayé par le comique Titoff sur le petit écran, est simple : il suffit de glisser une

paille rouge dans une paille blanche. Le consommateur de hamburgers peut alors acquérir des billets de banque allant jusqu'à 100 ?, mais aussi des chèques-cadeaux et des bons pour des produits maison. En tout, près de 8 millions d'euros

sont en jeu. Le règlement précise que l'opération, qui se déroule du 7 mars au 3 avril 2002, est ouverte aux consommateurs « âgés de 12 ans et plus ». Seul problème : le ministre de l'Intérieur a convoqué hier l'état-major de l'enseigne américaine, car il considère que cet Euro McPailles peut constituer une infraction à la législation sur les loteries. A la mi-mars, la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ), informée par la Direction générale des douanes, a envoyé une note à la sous-direction des courses et jeux ayant pour objet l'« organisation d'une loterie illicite » : « Cette opération reposerait sur le hasard et, qui plus est, se traduirait par le versement d'espèces au profit des gagnants », écrit le ministère de l'Intérieur. Selon la législation sur les loteries, le délit de loterie illégale est constitué si quatre éléments sont retenus: l'espérance d'un gain, l'intervention du hasard, l'existence d'une publicité et le sacrifice financier du joueur. Le premier critère est retenu puisque McDo a mis en jeu plusieurs millions d'euros. L'intervention du hasard est également présente, car les pailles distribuées avec les repas donnent « 1 chance sur 4 de gagner ». La publicité est, elle, largement diffusée. Le dernier point paraît a priori plus discutable : dans le règlement, le groupe américain a précisé que, « pour les personnes ne désirant pas consommer, un élément de jeu peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite ». Sauf que rares sont les consommateurs qui font cette démarche. La législation sur les loteries interdit également le versement d'espèces. Et une déclaration à la préfecture aurait dû être effectuée. « Sans compter que McDo semble se soucier peu de la protection des mineurs », souligne un enquêteur. Autant d'éléments qui pourraient amener les services du ministère de l'Intérieur à porter l'affaire devant les tribunaux. La société américaine considère, elle, que son jeu n'est en rien « illégal ». « Nous sommes très scrupuleux sur le plan juridique avec ce type de jeux » nous a précisé la direction de McDo, qui indique avoir été consultée par le ministère pour « donner de simples informations. »

## Dans la rubrique Faits divers

- Sète : dix personnes s'échappent d'un centre de rétention administrative, une seule retrouvée
- Val-de-Marne : le mariage d'un policier se conclut par deux gardes à vue pour exhibition d'arme à feu
- La raser ou la sauver ? À Los Angeles, la maison de Marilyn Monroe au cœur d'une bataille judiciaire

Recommandé par Sutbrain

Cardiologist: How To Quickly Lose a Hanging Belly

1/2 Cup Of This (Before Bed) Can Melt Your Belly Fat Like Never Before! Annonce, getfittoday.online **Local Factory Homes for Seniors** 

Annonce, bestsearches.net

First Hints Of Crohns Disease Everyone Should Know

Annonce, Crohns Signs | Sponsored Results

"Mon mari l'a très mal vécu" : Adriana Karembeu dévoile les raisons de son divorce avec Aram Ohanian, plus d'un

Annonce, ACTU Télé Loisirs